



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 13/2014**

**concernant la demande d'un crédit d'étude pour  
la réfection de la chaussée, la création de places  
d'évitement et le remplacement des services  
industriels au chemin de Chenalettaz**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance des commissions de Blonay et  
St-Légier-La Chiésaz :  
le 25 août 2014 à 20.00  
à la Maison de Commune  
Route du Village 45, salle de Municipalité (4<sup>ème</sup> étage)  
A Blonay

## Crédit d'étude pour l'assainissement du chemin de Chenalettaz

### S O M M A I R E

#### Chapitres

1. **Objet du préavis**
2. **Généralités**
3. **Présentation de l'avant-projet**
4. **Crédit d'étude (honoraires)**
5. **Grille d'analyse - Agenda 21**
6. **Conclusions générales**
7. **Conclusions du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 30 juin 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude de CHF 85'000.- (50% de CHF 170'000.-) pour la réfection de la chaussée, la création de places d'évitement et le remplacement des services industriels au chemin de Chenalettaz, situé territorialement sur les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz.

### 2. Généralités

Dans la zone bâtie, le chemin est situé pour moitié sur la commune voisine de Blonay. Le solde du chemin situé hors zone à bâtir est entièrement sur le territoire de la commune de Blonay.

Ce préavis fait suite au projet d'aménagement et de construction d'un quartier de villas sur la parcelle Schoch (parcelle 1524 de Blonay). Les réseaux d'eaux claires et d'eaux usées présentent déjà actuellement des insuffisances et le réseau d'eau potable de St-Légier-La Chiésaz est à remplacer selon le Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE). Il est également tenu compte du projet d'aménagement d'une zone artisanale en aval du débouché du chemin de la Forestallaz (Blonay) ainsi que du projet de réaménagement de la zone Nord du chemin de Chenalettaz.

Dès lors, une étude préliminaire commune à nos deux entités a été menée en collaboration avec les deux Municipalités et bureaux techniques. Un préavis identique est présenté à la commune voisine pour le même montant.

Une procédure de marché public sur invitation, sur la base d'un cahier des charges, a été initiée en vue de l'adjudication du mandat d'ingénieur civil.

### 3. Présentation de l'avant-projet

Nous avons étudié la problématique des interventions à effectuer pour, d'une part, améliorer la situation des zones de circulation le long du chemin de Chenalettaz et, d'autre part, pour quantifier les travaux de mise en conformité des services communaux et des services publics qui y seraient liés.

L'étude préliminaire a englobé la totalité du tracé situé entre la route des Deux-Villages et la route de Vevey, sur une longueur totale d'environ 1 km.

Nous avons divisé le tracé en plusieurs tronçons; la problématique de chacun de ces derniers étant différente tant pour l'équipement des services que pour les aménagements routiers à effectuer.

## DESCRIPTIFS TECHNIQUES DES DIFFERENTS TRONÇONS

### A. TRAVAUX DES SERVICES

#### **A.1 Tronçon A-B-C-D (longueur env. 420 m1)**

##### Services communaux :

- **Collecteurs EU/EC** : Remplacement sur l'ensemble du tracé, diamètres selon PGGE
- **Conduite eau potable** : Remplacement sur l'ensemble du tracé
- **Eclairage public** : Amélioration et modifications sur l'ensemble du tracé

La Compagnie du Gaz et Romande Energie projettent des travaux sur l'ensemble de ce tronçon.

#### **A.2 Tronçon D-E-F (longueur env. 350 m1)**

##### Services communaux :

- **Collecteurs EU/EC** : Remplacement sur l'ensemble du tracé, diamètres selon PGGE
- **Conduite eau potable** : Pose d'une nouvelle conduite d'alimentation sur l'ensemble du tracé
- **Eclairage public** : Extension sur l'ensemble du tracé

Les autres services n'ont, à ce stade de l'étude, pas manifesté leur intention d'effectuer des travaux dans ce secteur.

#### **A.3 Tronçon F-G (longueur env. 250 m1)**

##### Services communaux :

- **Collecteur EU** : Remplacement sur l'ensemble du tracé, diamètres selon PGGE
- **Eclairage public** : Extension sur l'ensemble du tracé

### B. AMENAGEMENTS ROUTIERS

Au stade de l'avant-projet, les zones piétons sont prévus sur la chaussée alors que les cheminements pour piétons sont prévus hors chaussée. La chaussée va rester dans son gabarit actuel, excepté pour le tronçon E-F-G.

#### **B.1 Tronçon A-B (longueur env. 190 m1)**

- Réaménagement de l'accès sur le chemin de Chenalettaz, réfection complète de la chaussée, aménagements bords de chaussée et évacuation des eaux de ruissellement
- Aménagement d'une zone piéton sur la longueur du tronçon

#### **B.2 Tronçon B-C (longueur env. 150 m1)**

- Réfection complète de la chaussée, aménagements bords de chaussée et évacuation des eaux de ruissellement
- Aménagement d'une zone piéton sur la longueur du tronçon

#### **B.3 Tronçon C-D (longueur env.80 m1)**

- Réfection complète de la chaussée, aménagements bords de chaussée et évacuation des eaux de ruissellement
- Aménagement d'un cheminement piéton avec ouvrage de soutènement partiel

#### **B.4 Tronçon D-E (longueur env. 300 m1)**

- Réfection complète de la chaussée, aménagements bords de chaussée et évacuation des eaux de ruissellement
- Aménagement d'un cheminement piéton

#### **B.5 Tronçon E-F (longueur env. 70 m1)**

- Réfection complète de la chaussée, aménagements bords de chaussée et évacuation des eaux de ruissellement
- Aménagement d'un cheminement piéton avec nécessité d'un ouvrage de soutènement

#### **B.6 Tronçon F-G (longueur env.240 m1)**

- Réfection complète de la chaussée et élargissements ponctuels, aménagements bords de chaussée et évacuation des eaux de ruissellement
- Aménagement d'un cheminement piéton sur partiellement sur le domaine privé

### **4. Crédit d'étude (honoraires)**

La demande de crédit, basée sur l'étude préliminaire, comprend notamment les prestations d'ingénieur selon un appel d'offre (marché public sur invitation), de géomètre, d'ingénieur spécialisé (hydraulicien), l'établissement du dossier de projet général, la mise à l'enquête publique, la demande d'appels d'offres selon la loi sur les marchés publics, le contrôle avec évaluation des offres et la proposition d'adjudication. Au stade de l'étude, la répartition financière est prévue à part égale entre les deux communes territoriales.

Le devis estimatif de l'étude est le suivant :

Etude préliminaire	CHF	3'500.00
Curage EU-EC et contrôle vidéo	CHF	8'600.00
Travaux géométriques	CHF	10'000.00
Honoraires ingénieur civil	CHF	100'000.00
Honoraire ingénieur hydraulique	CHF	30'000
Divers, imprévus et arrondi (environ 3,5%)	CHF	5'300.00
TVA 8% environ	CHF	12'600.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>170'000.00</b>

**A charge de la commune de St-Légier-La Chiésaz la moitié de cette somme, soit CHF 85'000.-.**

Cet objet figure au plan des investissements 2015 pour un montant évalué à CHF 500'000.- pour le chemin, à CHF 100'000.- pour les eaux claires et usées et à CHF 300'000.- pour l'eau potable.

Dans ce préavis, les honoraires d'ingénieurs comprennent presque uniquement la phase I « Etudes ». Les honoraires concernant la phase II « Réalisation et direction des travaux » seront soumis aux Conseils communaux de Blonay et St-Légier-La Chiésaz dans un second préavis relatif au crédit de construction.

Le mandat principal a été attribué au bureau d'ingénieur civil sorti premier au classement de la procédure des marchés publics, sous réserve de l'accord des Conseils communaux.

La TVA concernant les honoraires pour les réseaux publics des eaux claires, usées et l'eau potable peut être récupérée.

5. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

A ce stade, pas d'autre élément à relever.

6. Conclusions générales

La Municipalité estime que toutes les conditions sont réunies pour concrétiser l'étude relative à l'amélioration du chemin de Chenalettaz et à l'assainissement des différents services communaux. Les services industriels ont également été consultés et certains sont intéressés au remplacement de leur réseau souterrain.


7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 85'000.- ;
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- ⇒ Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant via les comptes 430.3185, 460.3185 et 810.3185.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
A. Bovay



Le Secrétaire  
J. Steiner

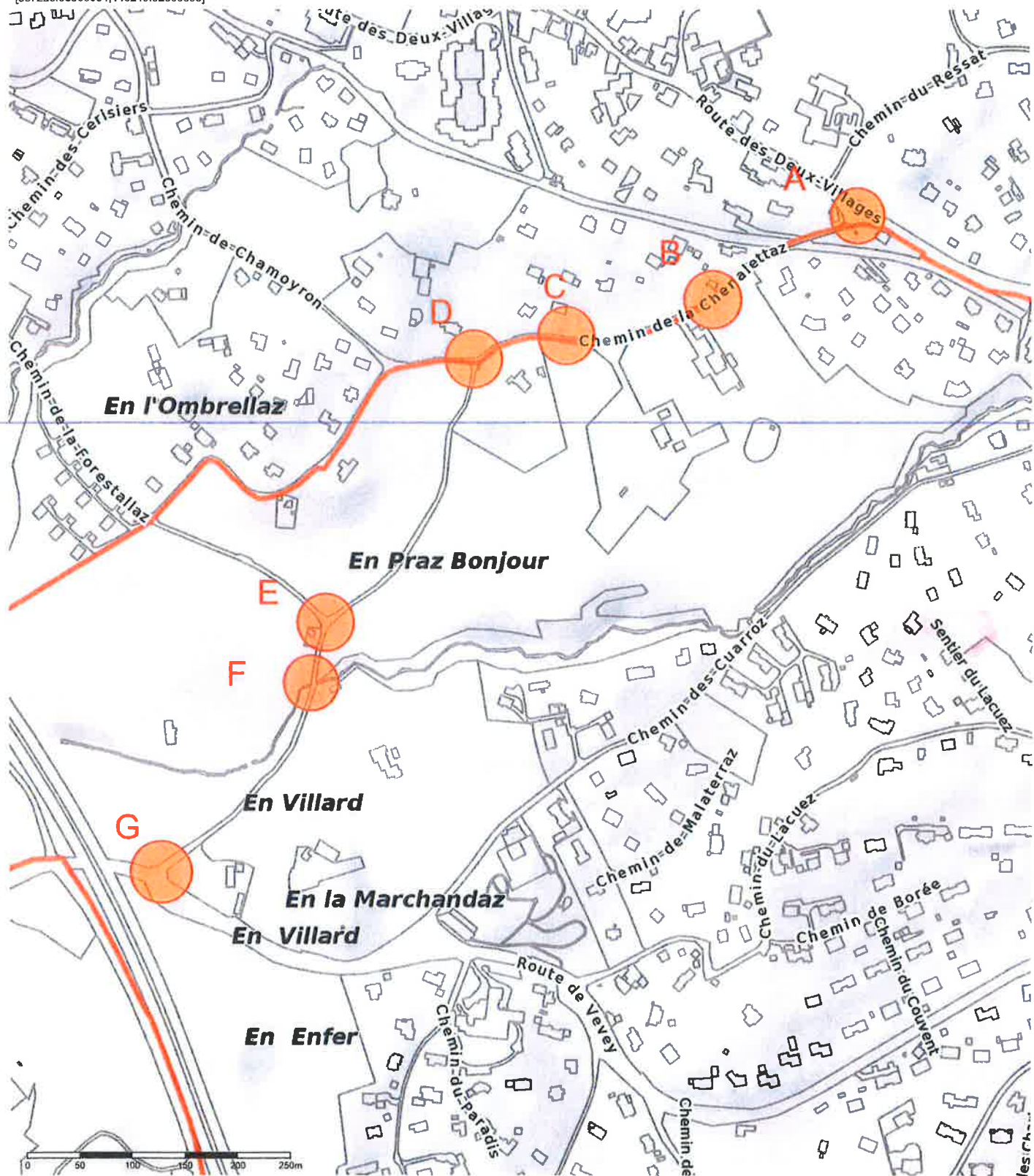
Annexe : Plan avec l'indication des secteurs

Municipaux délégués : M. Alain Bovay  
M. Claude Schwab



[557226.08500004,146240.32500535]

Copyrights Géodonnées Etat de Vaud / Swisstopo



Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.



Chemin de Chenalettaz  
Répertoire des tronçons

1:5000

Date : 18.02.2014